

Lage (de)

Preuves de noblesse pour la Grande Écurie (1679)

Procès-verbal des preuves de noblesse de Sébastien-François, fils de Jacques de Lage, baron de la Châtre, seigneur de Moreac, et de dame Jeanne Le Heuc, dressé par Charles d'Hozier, généalogiste des Écuries du roi, à Paris le 18 décembre 1679.

Bretagne, décembre 1679

Preuves de la noblesse de **Sébastien-François de Lage** présenté pour estre reçu page du roi dans sa Grande Écurie, sous le commandement de Son Altesse monseigneur le comte d'Armagnac, grand écuyer de France.

D'or à l'aigle éployé a deux têtes de gueules becqué et membre d'azur.

Sébastien-François de Lage, 1662.

Extrait des registres batistères de la paroisse de Saint-Jean de Rennes, signé par colation Piques, greffier au parlement de Bretagne, portant que **Sébastien-François**, fils de messire Jaques de Lage, chevalier, seigneur et baron de la Châtre, châtelain de Moréac et seigneur de Kerigoumarch, et de dame Jeanne Le Heuc, fut batisé le dix sept juin 1662.

I^{er} degré, père et mère – Jaques de Lage, baron de la Châtre, seigneur châtelain de Moreac, dame Jeanne Le Heuc, sa femme, dame de Lestiala, 1633. *D'azur à la croix alezée d'or, coupé d'argent à la roze de gueules boutonée d'or.*

Contract de mariage du 7 juin 1633 reçu par Pitois, notaire au lieu d'Arzano, évêché de Vannes, de messire **Jaques** de Lage, chevalier, seigneur et baron de la Châtre, chatelain de Moréac, seigneur de Kerigoumarch, paroisse d'Arzano, de Kerguénéven et de la Villeneuve, fils aîné et héritier principal et noble de messire Paul de Lage et de dame Marie Bizen, avec demoiselle **Jeanne Le Heuc**, fille et héritière principale



■ Source : Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, Français 32100, no 11, folio 45.

■ Transcription : **Guillaume de Boudemange** en mai 2023.

■ Publication : www.tudchentil.org, octobre 2023.

et noble de Charles Le Heuc, seigneur de Lestiala, Lezongar, Penfont, Lezeguer, Lestudoret, Kérévren et Treganet, ressort de Kimper, et de damoiselle Anne de Jegado de Kérolain.

Hommage rendu au roi en sa chambre des comptes de Bretagne le 19 aout 1647 par messire Jaques de Lage, chevalier, seigneur de Kerigoumarch et autres, a cause du lieu [folio 45v] noble de Lestiala qui lui appartenait au droit de dame Jeanne Le Heuc, sa femme.

Procès-verbal des preuves pour la réception dans l'ordre de Malte de noble René de Lage, fils de messire Jaques de Lage, et de dame Jeanne Le Heuc, faites et admises au grand prieuré d'Aquitaine le 3^e de mai 1663.

II^e degré, ayeul et ayeule – Paul de Lage, baron de la Châtre, demoiselle Marie Bizien, sa femme, dame de Kerigoumarch, 1610. *D'argent à la fasce de sable accompagnée en chef d'une étoile de gueules et en pointe d'un croissant de même.*

Contract de mariage du 20^e janvier 1610 reçu par Le Rouzie, notaire au lieu dit de Kerigoumarch, évêché de Vannes, de **Paul** de Lage, écuyer, seigneur de Lage et de Volude, fils de noble René de Lage et de demoiselle Françoise de Brettes, avec demoiselle **Marie Bizien**, fille de noble Louis Bizien, écuyer, seigneur de Kerigoumarch etc., et de demoiselle Catherine de l'Hopital de la Rouardaie.

Partage noble du 28 juin 1620 reçu par Biard, notaire à Hennebond, donné par Paul de Lage, écuyer, seigneur de Lage, de Volude et de Villemiers, à Helie de Lage, son frere, écuyer, aux biens de la succession de feus René de Lage, écuyer, seigneur de Volude, et de demoiselle Françoise de Brettes, leurs père et mère.



III^e degré, bisayeul et bisayeule – René, seigneur de Lage, demoiselle Françoise de Brettes, sa femme, 1570. *D'or à trois vaches de gueules, l'une sur l'autre clarinées d'argent.*

Contract de mariage du 15 octobre 1570 reçu par Mortazeau, notaire en la chatellenie de Montrochier en Limousin, de **René** de Lage, écuyer, fils de Leon de Lage, écuyer, seigneur de Lage et de Volude, et de demoiselle Jeanne Joubert, avec demoiselle **Françoise de Brettes**, fille de François de Brettes, écuyer, seigneur [folio 46] et baron du Cros en Limousin, et de feue demoiselle Anne de Roches.

Transaction du 22 décembre 1579 reçue par Bonissent, notaire en la cour d'Alouë en la Marche, diocèse de Poitiers, faite entre René, seigneur de Lage,

et Renaud et Clement de Lage, ses frères, écuier, sur les différends qu'ils avoient comme héritiers nobles de feus Leon de Lage, écuier, et demoiselle Jeanne Joubert, leurs père et mère.

IV^e degré, trisayeul et trisayeule – Léon, seigneur de Lage, demoiselle Jeanne Joubert, sa femme, 1531. *De gueules à l'aigle éployé d'argent, coupé de sable au fer de lance à l'antique d'argent.*

Contract de mariage du 3 aout 1531 reçu par Mercier et Bladu, notaires au lieu de Saint On en Xaintonge, de noble homme Leon de Lage, écuier, fils de noble homme René de Lage, écuier, sieur de Lage, et demoiselle Françoise Chapron, avec demoiselle **Jeanne Joubert**, fille de noble homme Jean Joubert, écuier, sieur de Salignac, et de demoiselle Madelène Vidault, dame de Chaillonnais, paroisse Saint-Martin de Saint-On.

Ratification du 22 mars 1552 reçue par Trouvat, notaire en la chatellenie d'Alouë, du partage noble fait le 18 janvier 1550 entre Leon et Pierre de Lage, écuier, des biens de la succession de feus René de Lage, écuier, sieur de Volude, et de demoiselle Françoise Chapron, leurs père et mère.

Hommage lige rendu pour les seigneuries de Volude et de Villemiers à René de Daillon, évêque de Luçon et abé de Charroux au diocèse de Poitiers, par noble homme Leon de Lage, [folio 46v] écuier, le 20 novembre 1558.

V^e degré, 4^e ayeul et ayeule – René, seigneur de Lage, demoiselle Françoise Chapron, sa femme, 1511. *D'argent à 3 chaprons à l'antique de gueules.*

Donation du 1^{er} juin 1511 reçue par Engracien et Mousset, notaires au lieu de Rochemeau, faite par demoiselle Jeanne de Couret, à **René** de Lage, son fils, et de feu Louis de Lage, vivant écuier, sieur de Lage et de Volude, en faveur de son mariage futur avec demoiselle **Françoise Chapronne**, fille de messire Louis Chapron, chevalier, seigneur de la Roche.

Acte du 29 août 1523, signé Mérigot, notaire à Gençai en Poitou, par lequel noble et puissant messire Louis Chapron, chevalier de l'ordre du roi, donne le revenu de la seigneurie de la Roche à René de Lage, écuier, pour demeurer quitte avec lui de la dote qu'il lui avoit promise à cause de son mariage avec demoiselle Françoise Chapron, sa fille, et de feu demoiselle Marie Bouïnette.

Hommage lige de l'hotel de Volude et l'hotel de Villemiers rendu à Pierre Chateigner, abé de Charroux, par noble René de Lage, écuyer le 3 janvier 1523. Signé Galiz.

VI^e degré, 5^e ayeul et ayeule – Louis, seigneur de Lage, demoiselle Jeanne du Courret, sa femme, 1484. *De gueules au chevron d'argent accompagné de 3 coquilles d'or.*

Contract de mariage du 18 janvier 1484 reçu par Le Roi, notaire à Saint-Jean-d'Angeli, de Louis de Lage, écuyer, fils de feu Guillaume de Lage, écuier, et de Caterine d'Asnieres, avec demoiselle Jeanne du Courret, fille de

feu Jaques du Courret, écuyer, sieur de Genoillé en Angoumois, et de demoiselle Margueritte Prevost de Sansac.

Hommage du dernier juin 1471 rendu à dame [folio 47] Jeanne de Confolant, dame de la Vilatte en la Basse Marche, par noble homme Louis de Lage, tant en son nom que de noble homme Jean de Lage, son frere ainé, pour la seigneurie de Lage Landri qui leur apartenoit de la succession de feu noble homme Guillaume de Lage, leur père.

Donation de la seigneurie de l'Isleau faite par Guillaume de Lage, écuyer, seigneur de Lage Landri et de Volude, à Louis de Lage, son fils, le onze fevrier 1469.

VII^e degré, 6^e ayeul et ayeule – Guillaume, seigneur de Lage, demoiselle Caterine d'Asnieres, sa femme, 1430. *D'argent à 3 croissans de gueules.*

Hommage de l'hotel de Villemiers, movant du châtel de Charroux, rendu par **Guillaume** de Lage Landri, écuyer, à Jaques d'Armagnac, comte de la Marche et seigneur de Charroux, le 29 novembre 1458.

Hommage de l'hotel de Vieil Serrier en Angoumois rendu le 21 juin 1456 par Guillaume de Lage, écuyer, à dame Caterine Chenin, veuve de feu mesire Nicolas de la Chambre, chevalier, seigneur de Champagné.

Hommage du lieu de Volude, paroisse d'Alouë, rendu le 12 avril 1446 par Guillaume de Lage, écuyer, au nom de demoiselle Jeanne Rabaud, sa mère, veuve de feu noble homme Guiot de Lage, écuyer.

Vente d'une somme de vingt livres de rente dues par Perrot d'Asnieres, écuyer, et par Margot de Varèze, sa femme, faite à Guillaume de Lage, leur gendre, comme mari de demoiselle **Caterine d'Asnieres**, par demoiselle Caterine Herbert, veuve de feu Pierre d'Yse, le 27 mars 1430. [folio 47v] Signée Floquet, notaire à Poitiers.

VIII^e degré, 7^e ayeul et ayeule – Guiot, seigneur de Lage, demoiselle Jeanne Rabaud, sa femme, 1390. *Coupé emmanché d'or et d'azur de deux pièces et deux denües.*

Hommage du samedi avant la fête saint Thomas apôtre 1401 rendu par Jean Boër, paroissien d'Alouë, à noble et puissant homme Jean de Lage Landri, damoiseau, fils de feu **Guiot** de Lage Landri.

Hommage du 27 mars 1399 signé Painel, notaire en la chatelenie de Charroux au dioceze de Poitiers, rendu à l'abé de Charroux par Guiot de Lage Landri, damoiseau, par l'hebergement de Volude, assis dans la paroisse de Louë, qui lui apartenoit a cause de demoiselle **Jeanne Rabaude**, sa femme, heritiere de feu Geofroi de Volude.

IX^e degré, 8^e ayeul – Helie, seigneur de Lage, 1343.

Donation du jour de la vigile des Apôtres Saint Pierre et Saint Paul 1343 passée sous le scel de la cour du roi de Navarre, comte d'Angoulême, faite à **Helie** de Lage Landri, par Guillaume de Lage Landri, son père, damoiseau.

X^e degré, 9^e ayeul – Guillaume, seigneur de Lage, II^e du nom, 1330.

Hommage du vendredi avant la Nativité de la Vierge 1339 rendu par Guillaume Beon, de Villaunel, à **Guillaume** de Lage Landri, fils de Guillaume de Lage Landri.

XI^e degré, 10^e ayeul – Guillaume, seigneur de Lage, I^{er} du nom, 1320.

Emploi de l'hommage ci-dessus de l'an 1339 qui apprend que **Guillaume**, seigneur de Lage Landri, I^{er} du nom, étoit le père de Guillaume II^e.

[*folio 48*] Extrait des registres de la Chambre établie par le roi pour la réformation de la noblesse en Bretagne, signé Malescot, portant maintenue de noblesse acordée le 29 novembre 1668 à Jaques de Lage, seigneur de Moreac, demeurant dans la juridiction roiale de Ploermel, sur la production qu'il avoit fait devant les commissaires des mêmes titres énoncés dans cette preuve.

Nous Charles d'Hozier, écuyer, conseiller du roi, généalogiste de sa maison, juge général des armes et blazons de France,

Certifions au Roi et à Son Altesse monseigneur Louis de Lorraine, comte d'Armagnac, de Brionne et de Charni, pair et grand écuyer de France, grand sénéchal de Bourgogne, gouverneur d'Anjou et gouverneur des villes et châteaux d'Angers et du Pont-de-Cé ; que la maison de Lage en Poitou doit son nom à la possession immémoriale de la seigneurie de Lage, assise sur le bord de la rivière de Charente, dans la paroisse d'Aloüe au dioceze de Poitiers, ressort de la Basse-Marche, que cette ancienne possession est une preuve que **Landri** de Lage, a cause duquel ses successeurs se sont surnommés de Lage Landri, étoit seigneur de cette terre, dès le temps de l'institution des fiefs, qui commencerent à communiquer leurs noms aux nobles de ce royaume, et à se rendre héréditaires à leurs descendants sous le regne de Hugues Capet, et qu'en considération d'une aussi vieille et aussi noble origine, Sébastien-[*folio 48v*]François de Lage est de condition à servir Sa Majesté parmi les pages qu'elle fait élever dans sa Grande Écurie, comme il est justifié par les actes énoncés dans cette preuve que nous avons dressée et que nous atestons véritable sous notre seing à Paris le 18 décembre mille six cent soixante et dix neuf.

(Signé) d'Hozier